MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1923 8 août 2013

SOMMAIRE

Aeroplan Finance S.à r.l. 92304
Alternative Managers Platform 92268
ASIP (Holdco) IV S.à r.l. 92274
ATCom S.A. 92273
Atraxis Immobilière S.A. 92270
Australian Mining Finance Luxembourg S.A. 92270
Bac 92266
Banking Services Luxembourg S.à r.l. 92267
Berlin Hof 3 S.à r.l. 92270
Blue Edge Fund 92267
Blue Edge Fund 92266
B.N.B Plâtre S.à r.l 92274
Cucina (BC) Group Finance 92269
Deco Granits S.A. 92303
Equilease International S.A. 92258
Fauveluxe S.àr.l. 92300
Forticrus 92301
Ilex 92258
Impax New Energy Investors Management S.à r.l. 92288
Infigen Energy Germany Holdings S.à r.l. 92287
Infigen Energy Vest Holdings S.à r.l. 92288
International Chemical Investors III S.A. 92304
Invenergy Wind Canada Development S.à r.l. 92288
Invenergy Wind Canada S.à r.l. 92292
Invenergy Wind Europe I S. à r.l. 92289
Jingwei Winch Europe S.A. 92304
L.C.L. Constructions & Renovations Sàrl 92258
Lommsave S.A., SPF 92294
LP Three Darmstadt Sàrl 92294
Lux Engineering S.A. 92294
Luxgsm S.A. 92293
M.M. Promotions S.A. 92293
Mosmart International S.A. 92259
M & R Promo 92289
STAEDEL HANSEATIC Luxembourg S.A. 92278
Steemetz & Daachdeckerei Sàrl 92277
Steemetzerei Sàrl 92277
Swan Management S.à r.l. & Partners S.C.A. 92259
Taurus Luxembourg S.à r.l. 92280
T.C.F. S.A. 92279
Team to Trust S.A. 92281
Team to Trust S.A. 92281
TMT Consulting S.à r.l. 92295
Tonus Investments S.à r.l., SPF 92295
Topglas Investments S.A. 92296
TR International Finance S.à r.l. 92295
Triumterra S.A. 92280
Tucana Finance S.A. 92298
Tuilia Invest S.A. 92296
Tumavero Holding S. à r. l. 92280
Tyndall Management S.A. 92280
Urban Structures 92283
Valbach S.A. 92279
VALORITECH International S.à r.l. 92281
Vanguard S.à r.l. 92296
Veolia Propreté Luxembourg S.à r.l. 92299
Vinaldo S.A. 92299
Woodbridge International Holdings S.A. 92300
Worldwide Euro Protection 92299

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L.C.L. Constructions & Renovations Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9177 Niederfeulen, 1, Réimerwee.

R.C.S. Luxembourg B 163.808.

—

Extrait de la cession de parts du 30 avril 2013

Il en résulte d'une cession de parts du 30 avril 2013 que:

Madame Susana Maria ALMEIDA DOS SANTOS CARDOSO, née à Campelo-Baiao (PT) le 19 septembre 1976, demeurant à L-9177 Niederfeulen, 1, Réimerwee,

a cédée 6 parts sociales de la société à responsabilité limitée L.C.L. Constructions & Rénovations Sàrl, établie et ayant son siège social à L-9177 Niederfeulen, 1, Réimerwee, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 163.808, à

Monsieur Carlos Adriano Cardoso, conducteur de grue polyvalent, né à Campelo-Baiao(PT), le 14 juin 1976, demeurant à L-9177 Niederfeulen, 1, Réimerwee.

Madame Sandra Maria LAGE, née à Carva (PT) le 8 février 1982, demeurant à L-9088 Ettelbruck, 133, Rue de Warken.

a cédée 6 parts sociales de la société à responsabilité limitée L.C.L Constructions & Rénovations, préqualifée, à

Monsieur Lucas Joao SOARES Pereira, maçon, né à Fafe (Portugal), le 21 janvier 1979, demeurant à L-9088 Ettelbruck, 133, rue de Warken.

Comptabilité STC
Un mandataire

Référence de publication: 2013081948/22.

(130101139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Ilex, Société Anonyme.

Siège social: L-9660 Insenborn, Maison 76.

R.C.S. Luxembourg B 120.458.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 20 juin 2013

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 juin 2013:

1- L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur et le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Michel Lux, gestionnaire journalier, demeurant à L - 9660 Insenborn), jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2018.

2- L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Sonja Bintner, salariée, demeurant à L - 9660 Insenborn, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2018.

3- L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Lux, salarié, demeurant à L-9660 Insenborn, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2018.

4- L'assemblée décide le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de la société International Business Councelors Sàrl ayant son siège social à L-957 0 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, inscrite au RCSL sous le n°B 39503, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2018.

Insenborn, le 20 juin 2013.
ILEX S.A.

Référence de publication: 2013081900/21.

(130101094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Equilease International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.042.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EQUILEASE INTERNATIONAL S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013082496/11.

(130101879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Mosmart International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.540.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de la Société en date du 12 juin 2013, que

le conseil d'administration délègue ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à

Monsieur Coenraad Christoffel (dit Chris) van Wyk, gestionnaire de sociétés, administrateur-délégué de la Société, né le 21 février 1959 à Kempton Park, Afrique du Sud, demeurant à 1 Sandringham Park, Cobham, Surrey, KT11 2EQ, Royaume-Uni,

avec pour effet le 14 juin 2013.

Le 19 juin 2013.

Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A.
3A, Val Ste Croix
L-1371 Luxembourg
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013082030/21.

(130101091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Swan Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.762.

—

In the year two thousand and thirteen on the fifth of June.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares "Swan Management S.à r.l. & Partners S.C.A.", with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156762 (hereinafter, the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 21, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated December 22, 2010 under number 2808, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 24, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated June 2, 2012 under number 1370.

The meeting is chaired by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Sophie HENRYON, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders are represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on May 30, 2013, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at six hundred eighty-one thousand one Euro (EUR 681.001,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of sixty nine thousand four hundred Euro (EUR 69.400,00) in order to raise it from its present amount of six hundred eighty-one thousand one Euro (EUR 681.001,00) to seven hundred fifty thousand four hundred one Euro (EUR 750.401,00) by creation and issue of sixty nine thousand four hundred (69.400) new ordinary shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (hereinafter referred to as the New Shares).

2. Subscription by Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (società à responsabilità limitée), established under Luxembourg law, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of eight million six hundred twenty four thousand four hundred thirty Euro (EUR 8.624.430,00), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498 (the Subscription), and full payment of the sixty nine thousand four hundred (69.400) New Shares, by payment in cash in the amount

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

of sixty nine thousand four hundred Euro (EUR 69.400,00) together with a capital contribution in the amount of thirty thousand six hundred Euro (EUR 30.600,00) (the Payment).

3. Creation of two different classes of shares namely the class A shares (the Class A Shares) and the class B shares (the Class B Shares) and two different classes of capital contribution account, linked to each class of shares.

4. Conversion of the seven hundred fifty thousand four hundred (750.400) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, issued by the Company, into five hundred thousand four hundred (500.400) Class A Shares, two hundred fifty thousand (250.000) Class B Shares, and one (1) management share with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

5. Conversion of the existing capital contribution account in the amount of thirty thousand six hundred Euro (EUR 30.600,00) into a capital contribution account linked to the Class B Shares.

6. Subsequent amendment of the article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

« **Art. 5.** The Company's share capital is set at seven hundred fifty thousand four hundred one Euro (EUR 750.401,00) represented by the following shares:

- five hundred thousand four hundred (500.400) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) (the Class A Shares);

- two hundred fifty thousand (250.000) class B ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Shares); and

- one (1) management share with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) (hereinafter, the Management Share).

The Class A and Class B Shares and the Management Share are together referred to as the Shares, and the above listed Class A and Class B Shares are together referred to as the Share Classes.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. In addition to the share capital, the Company shall have:

- two (2) share premium accounts (each, a Share Premium Account), one for each Share Class, into which any premium paid on any Class A or Class B Share is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to; and

- two (2) capital contribution accounts (each, a Capital Contribution Account), one for each Share Class, into which any capital contributed by a Shareholder in addition to its shareholding is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

The Share Premium Accounts and the Capital Contribution Accounts are at the free disposal of the Shareholders, who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolutions taken in compliance with Article 13.

The Management Share shall be held by Swan Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156757, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase its own Shares within the limits set by the Law and the Articles.

The Management Share is and will remain registered share.

The Shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Manager. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Manager, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The Shares may be created at the owner's option in certificates representing single Shares or in certificates representing two or more Shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into Shares or securities in registered form."

7. Amendment of article 17 of the articles of association of the Company to give it henceforth the following content:

« **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the Shareholders in proportion to their shareholding in the Company and as follows:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- any net profit, except as mentioned under (ii) below, shall be exclusively distributed to the holder(s) of Class A Shares and related Share Premium Account and/or Capital Contribution Account;

- any net profit deriving from the financing activity carried out by the Company shall be exclusively distributed to the holder(s) of Class B Shares and related Share Premium Account and/or Capital Contribution Account.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by the present article."

IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of sixty nine thousand four hundred Euro (EUR 69.400,00) in order to raise it from its present amount of six hundred eighty-one thousand one Euro (EUR 681.001,00) to seven hundred fifty thousand four hundred one Euro (EUR 750.401,00) by creation and issue of sixty nine thousand four hundred (69.400) new ordinary shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Subscription - Payment

Neuheim Lux Group Holding V, prenamed, here represented as stated above, resolves to subscribe for the New Shares and to fully pay them up by payment in cash in the amount of sixty nine thousand four hundred Euro (EUR 69.400,00), together with a capital contribution in the amount of thirty thousand six hundred Euro (EUR 30.600,00).

The amount of one hundred thousand Euro (EUR 100.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The meeting resolves to create two different classes of shares namely the class A shares and the class B shares.

Third resolution

The meeting resolves to convert the seven hundred fifty thousand four hundred (750.400) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, issued by the Company, into five hundred thousand four hundred (500.400) Class A Shares, two hundred fifty thousand (250.000) Class B Shares, and one (1) management share with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Fourth resolution

The meeting resolves to convert the existing capital contribution account in the amount of thirty thousand six hundred Euro (EUR 30.600,00) into a capital contribution account linked to the Class B Shares.

Fifth resolution

Following the above resolutions, the meeting resolves to amend article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

« **Art. 5.** The Company's share capital is set at seven hundred fifty thousand four hundred one Euro (EUR 750.401,00) represented by the following shares:

- five hundred thousand four hundred (500.400) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) (the Class A Shares);

- two hundred fifty thousand (250.000) class B ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Shares); and

- one (1) management share with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) (hereinafter, the Management Share).

The Class A and Class B Shares and the Management Share are together referred to as the Shares, and the above listed Class A and Class B Shares are together referred to as the Share Classes.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

In addition to the share capital, the Company shall have:

- two (2) share premium accounts (each, a Share Premium Account), one for each Share Class, into which any premium paid on any Class A or Class B Share is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to; and

- two (2) capital contribution accounts (each, a Capital Contribution Account), one for each Share Class, into which any capital contributed by a Shareholder in addition to its shareholding is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

The Share Premium Accounts and the Capital Contribution Accounts are at the free disposal of the Shareholders, who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolutions taken in compliance with Article 13.

The Management Share shall be held by Swan Management S.à r.l., a private limited liability company (société á responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156757, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase its own Shares within the limits set by the Law and the Articles.

The Management Share is and will remain registered share.

The Shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Manager. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Manager, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The Shares may be created at the owner's option in certificates representing single Shares or in certificates representing two or more Shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into Shares or securities in registered form."

Sixth resolution

The meeting resolves to amend article 17 of the articles of association of the Company's articles of association to be read as follows:

« **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the Shareholders in proportion to their shareholding in the Company and as follows:

- any net profit, except as mentioned under (ii) below, shall be exclusively distributed to the holder(s) of Class A Shares and related Share Premium Account and/or Capital Contribution Account;

- any net profit deriving from the financing activity carried out by the Company shall be exclusively distributed to the holder(s) of Class B Shares and related Share Premium Account and/or Capital Contribution Account.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by the present article."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000,00).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois «Swan Management S.à r.l. & Partners S.C.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156762, constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du en date du 21 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 décembre 2010 sous le numéro 2808, et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 juin 2012 sous le numéro 1370.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Sophie HENRYON, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires représentés, en vertu de deux (2) procurations sous-seing privé données le 30 mai 2013, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à six cent quatre-vingt-un mille un Euro (EUR 681.001,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de soixante-neuf mille quatre cents Euro (EUR 69.400,00) pour le faire passer de son montant actuel de six cent quatre-vingt-un mille un Euro (EUR 681.001,00) à sept cent cinquante mille quatre cent un Euro (EUR 750.401,00) par la création et l'émission de soixante-neuf mille quatre cents (69.400) nouvelles actions ordinaires de commanditaire (ci-après désignées les Nouvelles Actions), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

2. Souscription par Neuheim LuxGroup Holding V, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff,L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de huit millions six cent vingt-quatre mille quatre cent trente Euro (EUR 8.624.430,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498 (la Souscription), et payement intégral des soixante-neuf mille quatre cents (69.400) Nouvelles Actions, par paiement en numéraire d'un montant de soixante-neuf mille quatre cents Euro (EUR 69.400,00), et d'un apport non rémunéré par des titres d'un montant de trente mille six cent Euro (EUR 30.600,00) (le Payement).

3. Création de deux classes différentes d'actions dénommées les actions de classe A (les Actions de Classe A) et les actions de classe B (les Actions de Classe B) et de deux classes différentes de comptes d'apports en capitaux propres non rémunéré par des titres, chacun lié à chaque classe d'actions.

4. Conversion de sept cent cinquante mille quatre cent (750.400) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, émises par la Société, en cinq cent mille quatre cents (500.400) Actions de Classe A, deux cent cinquante mille (250.000) Actions de Classe B et une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

5. Conversion du compte d'apports en capitaux propres non rémunéré par des titres existant, d'un montant de trente mille six cent Euro (EUR 30.600,00) en un compte d'apports en capitaux propres non rémunéré par des titres lié aux Actions de Classe B.

6. Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de sept cent cinquante mille quatre cent un Euro (EUR 750.401,00) représenté par les actions suivantes:

- Cinq cent mille quatre cents (500.400) actions ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (les Actions de Classe A);

- deux cent cinquante mille (250.000) actions ordinaires de classe B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Actions de Classe B); et

- une (1) action de commandité ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (ci-après, l'Action de Commandité).

Il est référé à l'ensemble des Actions de Classe A et B et de l'Action de Commandité en tant qu'Actions, et aux Actions de Classe A et Actions de Classe B listées ci-dessus en tant que Classes d'Actions.

Il est référé à l'ensemble des détenteurs d'Actions en tant qu'Actionnaires.

En plus du capital social, la Société a:

- deux (2) comptes de prime d'émission (chacun, un Compte de Prime d'Emission), un pour chaque Classe d'Action, sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Action de Classe A ou Action de Classe B est transférée, et dont chaque détenteur a un droit exclusif; et

- deux (2) comptes d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (chacun, un Compte d'Apport), un pour chaque Classe d'Action, sur lesquels tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un Actionnaire en sus de sa participation existante est crédité, et dont chaque détenteur a un droit exclusif.

Les Comptes de Prime d'Emission et les Comptes d'Apport sont à la libre disposition des Actionnaires, qui décident de tout mouvement y relatif, débit ou crédit, par résolution ordinaire prise conformément à l'Article 13.

L'Action de Commandité est détenue par Swan Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de avec un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00), ayant

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156757, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimité et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

L'Action de Commandité est et restera nominative.

Les Actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par le Gérant. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois la signature peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Gérant, qui dans ce cas devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les Actions de la Société peuvent être représentées au choix du propriétaire par des titres unitaires ou par des certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en Actions nominatives.»

7. Modification de l'article l'article 17 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux Actionnaires, au prorata de leur participation dans la Société, et de la façon suivante:

- tout bénéfice net, excepté celui mentionné sous (ii), sera distribué de façon exclusive au(x) détenteur(s) d'Actions de Classe A et du Compte de Prime d'Emission et/ou du Compte d'Apport y associés;

- tout bénéfice net dérivant de l'activité de financement réalisée par la Société, sera distribué de façon exclusive au(x) détenteur(s) d'Actions de Classe B et du Compte de Prime d'Emission et/ou du Compte d'Apport y associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et du présent article.»

IV. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-neuf mille quatre cents Euro (EUR 69.400,00) pour le faire passer de son montant actuel de six cent quatre-vingt-un mille un Euro (EUR 681.001,00) à sept cent cinquante mille quatre cent un Euro (EUR 750.401,00) par la création et l'émission de soixante-neuf mille quatre cents (69.400) Nouvelles Actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Souscription - Libération

Neuheim Lux Group Holding V, précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire aux Nouvelles Actions, et de les libérer intégralement par paiement en numéraire d'un montant de soixante-neuf mille quatre cents Euros (EUR 69.400,00) et d'un apport non rémunéré par des titres d'un montant de trente mille six cent Euro (EUR 30.600,00).

Le montant de cent mille Euro (EUR 100.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire, qui le reconnaît expressément.

Seconde résolution

L'assemblée décide de procéder à la création de deux classes différentes d'actions dénommées les actions de classe A et les actions de classe B.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir sept cent cinquante mille quatre cent (750.400) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, émises par la Société, en cinq cent mille quatre cents (500.400) Actions de Classe A, deux cent cinquante mille (250.000) Actions de Classe B et une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir le compte d'apports en capitaux propres non rémunérés par des titres existant d'un montant de trente mille six cent Euro (EUR 30.600,00) en un compte d'apports en capitaux propres non rémunéré par des titres lié aux Actions de Classe B.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de sept cent cinquante mille quatre cent un Euro (EUR 750.401,00) représenté par les actions suivantes:

- cent mille quatre cents (500.400) actions ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (les Actions de Classe A);

- deux cent cinquante mille (250.000) actions ordinaires de classe B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Actions de Classe B); et

- une (1) action de commandité ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (ci-après, l'Action de Commandité).

Il est référé à l'ensemble des Actions de Classe A et B et de l'Action de Commandité en tant qu'Actions, et aux Actions de Classe A et Actions de Classe B listées ci-dessus en tant que Classes d'Actions.

Il est référé à l'ensemble des détenteurs d'Actions en tant qu'Actionnaires. En plus du capital social, la Société a:

- deux (2) comptes de prime d'émission (chacun, un Compte de Prime d'Emission), un pour chaque Classe d'Action, sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Action de Classe A ou Action de Classe B est transférée, et dont chaque détenteur a un droit exclusif; et

- deux (2) comptes d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (chacun, un Compte d'Apport), un pour chaque Classe d'Action, sur lesquels tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un Actionnaire en sus de sa participation existante est crédité, et dont chaque détenteur a un droit exclusif.

Les Comptes de Prime d'Emission et les Comptes d'Apport sont à la libre disposition des Actionnaires, qui décident de tout mouvement y relatif,débit ou crédit, par résolution ordinaire prise conformément à l'Article 13.

L'Action de Commandité est détenue par Swan Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de avec un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156757, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimité et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

L'Action de Commandité est et restera nominative.

Les Actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par le Gérant. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois la signature peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Gérant, qui dans ce cas devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les Actions de la Société peuvent être représentées au choix du propriétaire par des titres unitaires ou par des certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en Actions nominatives.»

Sixième résolution

Modification de l'article 17 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux Actionnaires, au prorata de leur participation dans la Société, et de la façon suivante:

- tout bénéfice net, excepté celui mentionné sous (ii), sera distribué de façon exclusive au(x) détenteur(s) d'Actions de Classe A et du Compte de Prime d'Emission et/ou du Compte d'Apport y associés;

- tout bénéfice net dérivant de l'activité de financement réalisée par la Société, sera distribué de façon exclusive au(x) détenteur(s) d'Actions de Classe B et du Compte de Prime d'Emission et/ou du Compte d'Apport y associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et du présent article.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,00).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juin 2013. Relation: EAC/2013/7680. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013082160/380.

(130100742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Bac, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 2, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 137.992.

—

Assemblée Générale ordinaire du 23 novembre 2012

L'an deux mille douze, le vingt-trois novembre.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité «BAC», avec siège social à L-1258 Luxembourg, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 137 992.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 avril 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1197 du 17 mai 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Louis Obacz, associé gérant, demeurant professionnellement à 1258 Luxembourg, rue Jean-Pierre Brasseur,

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-1258-Luxembourg, 1 rue Jean-Pierre Brasseur à l'adresse suivante: L-1643 Luxembourg, 2, rue de la Grève en vertu de l'article 4 des statuts.

II- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1258-Luxembourg, 1 rue Jean-Pierre Brasseur à l'adresse suivante: L-1643 Luxembourg, 2, rue de la Grève sans qu'il y ait besoin de modifier les statuts.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par tous les associés

Copie certifiée conforme

Louis Obacz / Jean-Sébastien Obacz

Référence de publication: 2013083038/31.

(130102654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Blue Edge Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 100.447.

—

Les comptes annuels et l'affection du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013082392/12.

(130102211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Blue Edge Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 100.447.

—

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 21 juin 2013

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

nom	prénom(s)	fonction
Dufour	Ben	Administrateur
de Vet	Luc	Administrateur
Rosset	Frederic	Administrateur

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

PricewaterhouseCoopers

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013082393/24.

(130102215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Banking Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 72.120.

—

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am siebzehnten Juni,

vor dem Notar Henri Hellinckx mit Amtssitz in Luxemburg,

sind die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Banking Services Luxembourg S.à r.l., mit Sitz Luxemburg, gegründet am 19. Oktober 1999 gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Frank Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 978 vom 20. Dezember 1999, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft zum letzten Mal am 9. Februar 2007 geändert, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 828 vom 9. Mai 2007, gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen mit Amtssitz in Luxemburg.

Die Versammlung wird um 16.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Philipp Graf, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg, eröffnet (der „Vorsitzende").

Der Vorsitzende bestimmt Frau Annick Braquet, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, zur Protokollführerin der Versammlung.

Die Versammlung ernennt zur Stimmzählerin Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg.

Nach der Bildung des Versammlungsvorstandes der außerordentlichen Generalversammlung stellt der Vorsitzende Folgendes fest:

I. dass aus einer von den Gesellschaftern beziehungsweise deren Bevollmächtigten unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Anteile vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Anteilsinhabern bekannte Tagesordnung beraten. Die von den Mitgliedern des Versammlungsvors-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

tandes „ne varietur" paraphierte Präsenzliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. dass die Tagesordnung der außerordentlichen Gesellschafter-versammlung wie folgt lautet:

1. Auflösung und Liquidation der Gesellschaft;

2. Bestellung der Liquidatoren;

3. Festlegung der Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren;

III. Alsdann werden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt mit sofortiger Wirkung die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Herrn Philipp Graf und Herrn Gerd Kiefer, mit Geschäftssitz in 38, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, zu Liquidatoren der Gesellschaft zu bestellen.

Dritter Beschluss

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Art. 144 bis 148 bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften für einen Liquidator vorsehen, mit der Maßgabe, dass sie die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen können.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventur vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator darf, auf seine Verantwortung, an einen oder mehrere Bevollmächtigte für besondere oder bestimmte Aufgaben einen von ihnen festgelegten Teil ihrer Befugnisse für einen von ihnen festgelegten Zeitraum übertragen.

Durch gesonderte Vereinbarung kann vorbehaltlich der Zustimmung des alleinigen Anteilseigner zwischen den Liquidatoren und der Gesellschaft eine Vergütung für die Liquidatoren und/ oder deren Arbeitgeber vereinbart werden.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. GRAF, A. BRAQUET, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2013. Relation: LAC/2013/28451. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 27. Juni 2013.

Référence de publication: 2013085349/60.

(130105468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Alternative Managers Platform, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.413.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 juin 2013

En date du 21 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Alexandre Meyer, Monsieur Mark Edmonds et Monsieur Patrick Zurstrassen en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, en qualité de réviseur d'entreprise pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Lombard Odier Funds (Europe) S.A.

Signature

Référence de publication: 2013082329/18.

(130101537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Cucina (BC) Group Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 141.900.

—

L'an deux mille treize, le sept juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Cucina (BC) Luxco, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.198 (ci-après l' «Associé Unique»),

ici représentée par Madame Fabienne Cattini, avec adresse professionnelle à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 mai 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Cucina (BC) Group Finance S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 160.236, constituée suivant acte notarié en date du 22 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2522 du 15 octobre 2008.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, la 1ère phrase de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle du gérant de la Société Monsieur Ailbhe Jennings et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Cattini, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 7 juin 2013. REM/2013/952. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur p.p.(signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013082428/48.

(130102183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Atraxis Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.687.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085341/10.

(130106123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Australian Mining Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 104.386.

—

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2010 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2010 déposé le 27 juin 2013 n° L130104886) enregistré à Luxembourg le 27 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085342/12.

(130106474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Berlin Hof 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.428.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of May.

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Bellevue JV Berlin S.à r.l. (formerly SHCO 47 S.à r.l.), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 176 280,

duly represented by Mr. Bastien BURIN, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 24 May 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that it is the sole member of Berlin Hof 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 175 428 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on the 28 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 927 dated 18 April 2013. The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on the 16 April 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party represents the whole corporate capital and may validly decide to amend the articles of incorporation of the Company as follows:

First resolution

The sole member decides to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company so that it shall now read as follows:

" **Art. 2.** The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes'"

Second resolution

The sole member decides to insert a new article 13 in the articles of incorporation that shall read as follows:

" **Art. 13.** No resolution shall be adopted in respect of the matters listed below without the prior approval of the sole member, or if there is more than one member, the unanimous approval of the members of the company given in a general meeting:

1) any creation or issuance of any new shares or preferred equity certificates (or any options or other rights to subscribe for shares or convert into shares) or the amendment to the rights attached to any issued shares of or preferred equity certificates in the company or any of its direct subsidiaries;

2) The company or any of its direct subsidiaries:

(a) declaring, making or paying any dividend, charge, fee or other distribution (or interest on any unpaid dividend, charge, fee or other distribution) (whether in cash or in kind) on or in respect of its share capital (or any class of its share capital);

(b) repaying or distributing any dividend or share premium reserve;

(c) paying any management, advisory or other fee to or to the order of any of the members of the sole member of the company;

(d) redeeming, repurchasing, defeasing, retiring or repaying any of its share capital or resolve to do so; or

(e) making any payments in respect of or in relation to any intercompany or related party debt; or

(f) making any distribution in respect of the interests in Immobilienfonds Hellersdorf 1 GmbH & Co. KG which are not partnership interests under any investment agreement relating to the company and its subsidiaries which may be concluded between, among others, the members of the company from time to time;

in each case unless such payment is a permitted payment under any investment agreement relating to the company and its subsidiaries which may be concluded between, among others, the members of the company from time to time.

3) The company or any of its direct subsidiaries entering into any amalgamation, demerger, merger or corporate reconstruction;

4) Any amendment to the articles of association of the company or any of its direct subsidiaries save for any amendment of a minor or technical nature;

5) A change to the business of the company or any of its direct subsidiaries;

6) The company incorporating a subsidiary undertaking or holding a subsidiary undertaking or an interest in a subsidiary undertaking other than Immobilienfonds Hellersdorf 1 GmbH & Co. KG and Hellersdorf 1 Verwaltungs GmbH;

7) Any direct subsidiaries of the company incorporating or holding a subsidiary undertaking or interest in a subsidiary undertaking;

8) The company or any of its direct subsidiaries disposing of any of its assets other than in accordance with any investment agreement relating to the company and its subsidiaries which may be concluded between, among others, the members of the company from time to time;

9) The company or its direct subsidiaries granting any security except for any permitted security under any investment agreement relating to the company and its subsidiaries which may be concluded between, among others, the members of the company from time to time;

10) The company or its direct subsidiaries incurring or permitting to be outstanding any indebtedness other than any permitted financial indebtedness under any investment agreement relating to the company and its subsidiaries which may be concluded between, among others, the members of the company from time to time."

Third resolution

The sole member decides to renumber the subsequent articles of the articles of incorporation of the Company to reflect the above changes.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English and followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour de mai.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Bellevue JV Berlin S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cent deux euro (EUR 12.502,-), ayant son siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176 280,

dûment représenté par Monsieur Bastien BURIN, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 mai 2013 à Luxembourg.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné pour acter qu'elle est l'associé unique de Berlin Hof 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), ayant son siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175 428 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 927 du 18 avril 2013. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 16 avril 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante représente l'intégralité du capital social et peut valablement décider de modifier les statuts comme suit:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'insérer un nouvel article 13 dans les Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 13.** Aucune décision ne peut être adoptée en ce qui concerne les points listés ci-dessous sans le consentement préalable de l'associé unique, ou s'il y a plus d'un associé, le consentement unanime des associés de la société donné lors d'une assemblée générale:

1) toute création ou émission de parts sociales nouvelles ou preferred equity certificates (ou toute autre option ou droit de souscription ou de conversion en part sociale) ou toute modification des droits attachés aux parts sociales et aux preferred equity certificates émis par la société ou l'une de ses filiales directes;

2) Concernant la société ou l'une de ses filiales directes:

(a) déclaration, distribution ou paiement de dividendes, commissions, frais ou toute autre distribution (ou tout intérêt sur dividendes, commissions, frais ou toute autre distribution impayée) (en espèce ou en nature) relatif au capital social (ou à une catégorie spécifique de part sociale);

(b) remboursement ou distribution de tout dividende ou de réserve de prime d'émission;

(c) paiement des frais de gestion, de conseil ou tout autre frais aux associés de l'associé unique de la société;

(d) remboursement, rachat, retrait ou repaiement de toute partie de son capital social ou décision d'y procéder;

(e) tout paiement relatif aux dettes intra-groupes ou de parties liées; ou

(f) toute distribution relative aux participations dans Immobilienfonds Hellersdorf 1 GmbH & Co. KG qui ne sont pas des participations de partenariat en vertu de toute convention d'investissement relative à la société et ses filiales pouvant être conclue entre les associés actuels ou futurs de la société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

sauf si ce paiement est un paiement autorisé en vertu de toute convention d'investissement relative à la société et ses filiales pouvant être conclue entre les associés actuels ou futurs de la société.

3) L'intégration, la scission, la fusion ou la restructuration juridique de la société ou de l'une de ses filiales directes;

4) Toute modification des statuts de la société ou de l'une de ses filiales directes à l'exception des modifications mineures ou purement techniques;

5) Une modification de l'activité de la société ou de l'une de ses filiales directes;

6) La société constituant une filiale ou détenant une filiale ou une participation dans une filiale autre que Immobilienfonds Hellersdorf 1 GmbH & Co. KG et Hellersdorf 1 Verwaltungs GmbH;

7) Toute filiales direct de la société constituant ou détenant une filiale ou une participation dans une filiale;

8) La disposition par la société ou l'une de ses filiales directes de ses actifs sociaux sauf si une telle disposition est faite conformément à toute convention d'investissement relative à la société et ses filiales pouvant être conclue entre les associés actuel ou futur de la société.

9) La société ou l'une de ses filiales directes consentant toute sûreté à l'exception des sûretés autorisées en vertu de toute convention d'investissement relative à la société et ses filiales pouvant être conclue entre les associés actuel ou futur de la société.

10) La société ou l'une de ses filiales directes contractant ou laissant impayé toute dette à l'exception des endettements autorisés en vertu de toute convention d'investissement relative à la société et ses filiales pouvant être conclue entre les associés actuel ou futur de la société.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de renuméroter les articles des statuts de la Société afin de refléter les changements susmentionnés.

Frais et Dépenses

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. BURIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2013. LAC/2013/25187. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013085352/181.

(130105429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

ATCom S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 127.341.

—

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de notre volonté de dénoncer avec effet immédiat la domiciliation du siège social 171 route de Longwy L-1941 Luxembourg de la société ATCOM S.A., enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés section B 127341.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

A.I.B.M
Société Anonyme
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013085340/13.

(130106031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

B.N.B Plâtre S.à r.l, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 20, rue de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 156.158.

—

EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privée en date du 07/03/2013:

- de révoquer de ses fonctions de gérant technique en date du 28/02/2013:

- Monsieur Carlos Alberto DA COSTA SOUS A, maçon, né le 13/04/1970 à Arouca (Portugal), demeurant à L-1839 Luxembourg, 25, Rue Joseph Junck.

- d'accepter la nomination du gérant technique:

- Monsieur KONIG WERNER-HELMUT, entrepreneur, né le 10/07/1939 à Neukirchen (Allemagne), demeurant à D-66299 FRIEDRICHSTHAL, 1, Zum Grühlingsstollen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pontpierre, le 07 Mars 2013.

Référence de publication: 2013085346/17.

(130105754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

ASIP (Holdco) IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.500.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.686.

—

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

Ares Strategic Investment Partners IV, an investment company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) organised under the form of a public limited liability company (société anonyme), with registered office at 47, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.596 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares in ASIP (Holdco) IV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register B 177.686 (the Company). The Company was incorporated on 31 May 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(i) Waiver of the convening notices;

(ii) Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,480,000 (two million four hundred and eighty thousand United States dollars), in order to bring the share capital from its present amount of USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) to USD 2,500,000 (two million five hundred thousand United States dollars) by way of the issuance of 2,480,000 (two million four hundred and eighty thousand) new shares with a par value of USD 1 (one United States dollar) each (together, the New Shares);

(iii) Subscription to and payment in full, by the Sole Shareholder, of the New Shares;

(iv) Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes specified under the above items;

(v) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to the sole manager of the Company to proceed in the name and

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and

(vi) Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives any and all convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 2,480,000 (two million four hundred and eighty thousand United States dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) to USD 2,500,000 (two million five hundred thousand United States dollars) by way of the issuance of the New Shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of USD 2,480,000 (two million four hundred and eighty thousand United States dollars) (the Contribution).

The value of the Contribution of USD 2,480,000 (two million four hundred and eighty thousand United States dollars) shall be allocated to the share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Contribution on the Company's bank account.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at two million five hundred thousand United States dollars (USD 2,500,000) represented by two million five hundred thousand (2,500,000) shares (collectively the Shares, and individually the Share) with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to the sole manager of the Company to individually under his sole signature register on behalf of the Company the issuance of the Shares in the share register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand eight hundred euro (EUR 2,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze juin,

par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

COMPARAÎT:

Ares Strategic Investment Partners IV, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS), organisée sous la forme de société anonyme, ayant son siège social au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.596 (l'Associé Unique),

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de l'intégralité des parts sociales de ASIP (Holdco) IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, avenue Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.686 (la Société). La Société a été constituée le 27 mai 2013 selon un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société selon les dispositions de l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(i) Renonciation aux formalités de convocation;

(ii) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.480.000 USD (deux millions quatre cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) au montant de 2.500.000 USD (deux millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 2.480.000 (deux millions quatre cent quatre-vingt mille) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales), ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

(iii) Souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique;

(iv) Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus;

(v) Modification du registre des associés afin d'y refléter les modifications mentionnées ci- dessus au capital social de la Société, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans ledit registre, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et

(vi) Divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.480.000 USD (deux millions quatre cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) au montant de 2.500.000 USD (deux millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant de 2.480.000 USD (deux millions quatre cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Apport).

La valeur de l'Apport de 2.480.000 USD (deux millions quatre cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera allouée au compte capital social de la Société pour le paiement des Nouvelles Parts Sociales.

La valeur de l'Apport est attestée par un certificat de blocage confirmant que la disponibilité du montant de l'Apport sur un compte bancaire ouvert au nom de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.500.000 USD), représenté par deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, aux inscriptions nécessaires dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Evaluation des frais

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges quelle que soit leur forme qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 juin 2013. Relation: EAC/2013/8049. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013085337/159.

(130105622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Steemetz & Daachdeckerei Sàrl, Société à responsabilité limitée,

(anc. Steemetzerei Sàrl).

Siège social: L-9709 Clervaux, 28, route de Marnach.

R.C.S. Luxembourg B 144.881.

—

L'an deux mille treize, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

a comparu:

Monsieur Pascal CORDIER, entrepreneur de constructions, demeurant à L-9709 Clervaux, 28, route de Marnach, né le 12 juin 1967 à Steinfort (matr.1967 06 12 336),

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée STEEMETZEREI SARL», (matr. 2009 2403 689), avec siège social à L9709 Clervaux, 28, route de Marnach,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 février 2009, publié au Mémorial C numéro 594 du 18 mars 2009,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 144.881.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le nom de la société.

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 1 des statuts comme suit

Art. 1 er . La société prend la dénomination de «STEEMETZ & DAACHDECKEREI SARL».

Deuxième résolution

L'associé unique décide de révoquer le Gérant HEINZ RANSBACH et de nommer comme gérant technique pour une durée indéterminée des branches concernant la charpente, la couverture de toiture et la ferblanterie

Monsieur Roman SCHMITT, maître-charpentier, né le 16 novembre 1960 à Illingen (D), demeurant à D-66636 Tholey, 6, Blasiusberg.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit cent euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pascal CORDIER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 19 juin 2013. Relation: DIE/2013/7804. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ettelbruck, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013086023/40.

(130105384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

STAEDEL HANSEATIC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 150.730.

—

Im Jahre zweitausend dreizehn, den zwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichnen Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "STAEDEL HANSEATIC Luxembourg S.A.", (Matrikel: 2009 2229 786), mit Sitz in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter der Nummer 150.730,

gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Carlo WERSANDT mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 25. November 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 356 vom 18. Februar 2010, abgeändert durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Carlo WERSANDT mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 21. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 520 vom 10. März 2010.

Die Versammlung wurde eröffnet um 9 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Madame Monique REBIEN, Privatangestellte, wohnhaft in Ettelbruck;

Die Gesellschafterversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmenzählers.

Die Präsidentin erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 100 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale nach L-2633 Senningerberg, 56, route de Treves und in diesem Sinne wird Artikel 3,§1 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1. §2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven".

2. Demission und Ernennung von Aufsichtratsmitgliedern.

3. Demission und Ernennung eines neuen Kommissars.

4. Verschiedenes

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss.

Die Versammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft nach L-2633 Senningerberg, 56, route de Treves zu verlegen und in diesem Sinne wird Artikel 3 §1 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 1. §2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven".

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Rücktritte von Herrn Nicolaas Johannes Alexander VAN ZEELAND, SHRM CORPORATE SERVICES S.ä r.l und Frau Michelle Marie Carvill, als Verwalter der Gesellschaft anzunehmen und sie in ihren Funktionen bis zum heutigen Tag zu entlasten.

Die Generalversammlung beschliesst auf unbegrenzte Dauer als Verwalter zu ernennen:

a) Herrn Ulrich BINNINGER, geboren am 30 August 1966 in Trier, wohnhaft in L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas,

b) Frau Inese PLÜME-RUBIKE, Privatbeamtin, geboren am 24. Juli 1978 in Limbazi in Lettland, wohnhaft in Lettland, LV-2123, Kekava, Riesti-3,

c) Herrn Felix PIEPLOW, geboren am 29. September 1971 in Dieburg, wohnhaft in Lettland, LV-1011, Riga, Kr.Barona iela 32-12.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den jetzigen Kommissar mit Entlastung seiner Funktion mit sofortiger Wirkung abzuberufen und auf unbegrenzte Dauer als Verwalter zu ernennen die Gesellschaft mit beschränkter Haftung TONUS

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

& CUNHA Associés Sàrl, mit Sitz in L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer 139.158.

Da nichts mehr auf der Tagesordnung stand wurde dieselbe geschlossen.

Kosten.

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden geschätzt auf 650.-Euro.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an den Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Monique REBIEN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 21 juin 2013. Relation: DIE/2013/7861. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG; Der Gesellschaft auf Begehr und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 27. Juni 2013.

Référence de publication: 2013086022/68.

(130105604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

T.C.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 62.311.

—

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale de la société T.C.F. S.A tenue au siège de la société en date du 30 avril 2012

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs décident:

- de prendre acte de la démission du Commissaire aux Comptes CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL.

- de nommer comme Commissaire aux Comptes la société MATHILUX SARL, dont le siège social se situe au 8, rue Théodore de Wacquant à L - 3899 FOETZ, immatriculée au RCSL sous le numéro B 125120. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2014.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale est déclarée comme terminée.

En nom de T.C.F. S.A.
Gilbert ULMER
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013086031/19.

(130105889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Valbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.117.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2013

1. L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 27 juin 2013.
Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013086085/21.
(130106107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Tyndall Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 99.747.

—

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Trust International Luxembourg S.A. inscrite au numéro RCS B 45757 et ayant son siège social au 12D impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt.

Luxembourg, le 15 avril 2013.
Pour TYNDALL MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2013086068/16.
(130105474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Tumavero Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.539.

—

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Juin 2013.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2013086067/14.
(130106495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Triumterra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 102.071.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086064/9.
(130106459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Taurus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 172.261.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 19 juin 2013 que la personne suivante a été nommée en tant que gérant de classe B avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- Martin Othmar Schenker, Directeur, avec son adresse professionnelle au chemin des Plantaz 9, CH-1180 Rolle, Suisse.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Munsbach, le 27 juin 2013.
Pour la Société
Un gérant

Référence de publication: 2013086033/15.

(130105720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Team to Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 161.509.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086035/10.

(130106180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Team to Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 161.509.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 17 juin 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN REVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.
Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013086034/15.

(130106179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

VALORITECH International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 178.243.

—

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le dix-sept juin.

Pardevant Maître Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- SC MEWIN'EST, société civile de droit français, constituée en date du 20 février 2013, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sarreguemines (F) sous le numéro TI 791 483 530, avec pour siège social F-57470 Guenviller, 25, chemin du Nementhal, représentée par son gérant actuellement en fonction Monsieur Mikaël WITASZAK, chef d'entreprise, demeurant à F-57470 Guenviller, 25, chemin du Nementhal;

2.- DEM, société civile de droit français, constituée en date du 5 décembre 2011, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sarreguemines (F), sous le numéro TI 538 373 028, avec pour siège social F-57200 Sarreguemines, 13, rue Joseph Cugnot, représentée par un de ses associés, Monsieur Sébastien DEMANGEAT, chef d'entreprise, demeurant à F-57660 Maxstadt, 22, rue de Laning;

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer entre elles.

Art. 1 er . Il est formé une société responsabilité limitée sous la dénomination de:

VALORITECH International S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, le négoce de tous produits métaux, matières et déchets sidérurgiques.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Art. 4. Le capital social est fixé à VINGT MILLE EUROS (€ 20.000,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de DEUX CENTS EUROS (€ 200,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- La société SC MEWIN'EST, préqualifiée, QUARANTE-NEUF PARTS SOCIALES	49
2.- La société DEM, préqualifiée, CINQUANTE-ET-UNE PARTS SOCIALES	51
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de VINGT MILLE EUROS (20.000,-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1.000,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Mikaël WITAZSAK, chef d'entreprise, né à Creutzwald (France) le 08 juillet 1980, demeurant à F-57470 Guenviller, 25, chemin du Nementhal,

II. Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Sébastien DEMANGEAT, chef d'entreprise, né à Strasbourg, le 18 juin 1982, demeurant à F-57660 Maxstadt, 22, rue de Laning

III.- Le régime de signature est défini comme suit:

Le gérant technique peut engager la société par sa seule signature.

Le gérant administratif peut engager la société par sa seule signature dans la limite d'un engagement inférieur à 50.000,00 Eur.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-1420 Luxembourg, 5-11, Avenue Gaston Diderich.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Witaszak, Demangeat, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juin 2013. Relation: EAC/2013/7971. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013086087/83.

(130105599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Urban Structures, Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 178.226.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Dominique TALAMONA, indépendant, né le 16 mars 1956 à Hayange (France), demeurant au 1, rue de Roeser, L-1898 KOCKELSCHEUER,

2. Monsieur Thibault TALAMONA, étudiant, né le 21 octobre 1993 à Metz (France) et demeurant au 1, rue de Roeser, L-1898 KOCKELSCHEUER,

3. Monsieur Frédéric BARBIERI, né le 7 Janvier 1977 à Algrange (France) et demeurant au 5, rue des Tilleuls, F-57390 RUSSANGE,

Les trois ici valablement représentés par Monsieur Benoit LOCKMAN, comptable, demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, (le «Mandataire»), en vertu de trois procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer.

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination "URBAN STRUCTURES".

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'importation, l'exportation, l'achat, la vente, la location d'articles de mobiliers et structures modulaires composables et événementielles ainsi que tout accessoire s'y rapportant, la vente et l'achat de tous produits et fournitures s'y rapportant, en ce compris tous produits de luxe en général.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques, licences et autres droits se rattachant à ses brevets, marques, licences ou pouvant les compléter.

Elle fournira et assurera tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 4. Le siège social est établi à Kockelscheuer, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,00) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (EUR 31,00) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra racheter ses propres actions en observant les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, il est tenu au siège social un registre de ces actions, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues par la loi concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions devra en informer le conseil d'administration par lettre recommandée, en indiquant le nombre et les numéros des actions qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces actions.

Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les actions concernées aux autres actionnaires au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de l'action, telle que confirmée, le cas échéant, par une expertise d'un réviseur d'entreprise.

Au cas où l'acquéreur éventuel souhaiterait acquérir l'intégralité des titres à céder et l'intégralité seulement, la lettre recommandée du cédant doit le préciser expressément.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce dernier délai, le conseil d'administration avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans le mois si ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces actions.

Au cas où l'intégralité des titres et l'intégralité seulement est à céder, le conseil d'administration doit également aviser les actionnaires que faute de rachat par ceux-ci et/ou la société de l'intégralité des titres, le cédant sera libre du choix du cessionnaire pour l'intégralité des titres qu'il souhaite céder.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, le conseil d'administration adressera à l'actionnaire désireux de céder ses actions, une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre d'actions que la société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire, sera libre de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession, les actions qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires ou la Société, voire même l'intégralité de ces actions si tel est le choix de l'acquéreur proposé, dans la mesure où ce choix aura préalablement été communiqué par le conseil d'administration aux différents actionnaires, comme indiqué ci-dessus.

Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble des procédures décrites ci-dessus dans l'hypothèse où une assemblée conviendrait à l'unanimité d'autres façons de procéder, qu'il s'agisse de cessions d'actions ou des conséquences du décès d'un actionnaire.

III. Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 8. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle doit l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société ou à tout autre endroit dans le Grand-duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin à quatorze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

IV. Conseil d'Administration

Art. 10. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'administrateur ne pourra excéder six ans.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs de la société ne seront pas rémunérés pour les tâches afférentes à leurs fonctions. Au cas où le poste d'un ou de plusieurs administrateurs devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

Art. 11. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, télégramme ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, télégramme ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, télégrammes ou télécopies ou autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article y relatif concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société, pourront, le cas échéant, être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

Art. 14. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou de l'administrateur-délégué.

V. Surveillance de la société

Art. 15. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 16. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 17. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

VII. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorités prévues par les articles y relatifs concernant les sociétés commerciales.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 20. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites par les actionnaires comme suit:

Actionnaires	Actions	Libération EUR
Dominique TALAMONA	250	1.937,50.-
Thibault TALAMONA	250	1.937,50.-
Frédéric BARBIERI	500	3.875,00.-
TOTAL	1.000	7.750,00.-

de sorte que la somme de EUR 7.750,00 (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3, 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.200.-

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Dominique TALAMONA, prénommé,
- Monsieur Thibault TALAMONA, prénommé,
- Monsieur Frédéric BARBIERI, prénommé.

Deuxième résolution

L'assemblée, faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 13 des statuts, nomme Dominique TALAMONA, prénommé, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable, né à Wilrijk (Belgique), le 11 juin 1966, demeurant professionnellement au L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1898 Kockelscheuer, 1, rue de Roeser.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. LOCKMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2013. Relation: LAC/2013/28669. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013086076/247.

(130105398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Infigen Energy Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 145.788.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 juin 2013

Par les résolutions en date du 11 juin 2013 l'associé unique de la société a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Geoff Dutaillis en tant que gérant de la Société, prenant effet le 30 juin 2013; et

- de nommer en tant que gérant, prenant effet le 30 juin 2013, et pour une durée indéterminée M. Brad Hopwood, administrateur de sociétés, né le 26 janvier 1968 à Sydney (Australie), et ayant comme adresse Level 22, 56 Pitt Street, NSW 2000, Sydney, Australie.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé de:

Mr. Brad HOPWOOD, gérant, demeurant professionnellement à Level 22, 56 Pitt Street, NSW 2000 Sydney, Australie;

Mr. Holger MARG, gérant, demeurant professionnellement à Herzog-Heinrich-Str. 9, D-80336 Munich, Allemagne;

Mr. Mark HATHERLY, gérant, demeurant professionnellement à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Infigen Energy Germany Holdings S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2013086590/23.

(130107373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2013.

Infigen Energy Vest Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 120.241.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 juin 2013

Par les résolutions en date du 11 juin 2013 l'associé unique de la société a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Geoff Dutaillis en tant que gérant, de la Société, prenant effet le 30 juin 2013; et

- de nommer en tant que gérant, prenant effet le 30 juin 2013, et pour une durée indéterminée M. Brad Hopwood, administrateur de sociétés, né le 26 janvier 1968 à Sydney (Australie), et ayant comme adresse Level 22, 56 Pitt Street, NSW 2000, Sydney, Australie.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé de:

Mr. Brad HOPWOOD, gérant, demeurant professionnellement, à Level 22, 56 Pitt Street, NSW 2000 Sydney, Australie;

Mr. Holger MARG, gérant, demeurant professionnellement à Herzog-Heinrich-Str. 9, D-80336 Munich, Allemagne;

Mr. Mark HATHERLY, gérant, demeurant professionnellement à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Infigen Energy Vest Holdings S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2013086591/24.

(130107391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2013.

Impax New Energy Investors Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.244.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013086589/10.

(130107400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2013.

Invenergy Wind Canada Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.870.

—

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 juin 2013

1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

4. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Invenergy Wind Canada Development S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013086598/20.

(130106708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2013.

Invenergy Wind Europe I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.592.

—

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 juin 2013

1. Messieurs Gérard BIRCHEN et Hugo FROMENT ont démissionné de leur mandat de gérant de classe B.

2. Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU a démissionné de son mandat de gérante de classe B.

3. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

4. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.

5. Monsieur Tobias STEMMLER, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen/Saar (Allemagne), le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Invenergy Wind Europe I S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013086600/23.

(130106863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2013.

M & R Promo, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 178.320.

—

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den vierzehnten Tag des Monats Juni.

Vor uns Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1) ALBRA S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in L-9764 Marnach, 9, Marburgerstrooss, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 103.934,

hier vertreten durch zwei Delegierte des Verwaltungsrates:

- Herrn Marc REIFF, Kaufmann, geboren am 17. Juni 1972 in Ettelbrück, wohnhaft in L-9208 Diekirch, 24, rue Jean l'aveugle, und;

- Herrn Ralph SCHAUS, Kaufmann, geboren am 10. April 1960 in St. Vith (Belgien), wohnhaft in B-4780 St. Vith, 6, an der Hoehe; dieser wird hier wiederum vertreten durch Herrn Marc REIFF, Kaufmann, wohnhaft in L-9208 Diekirch, 24, rue Jean l'aveugle, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift erteilt am 12. Juni 2013.

Diese Vollmacht wird dieser Urkunde dauerhaft beigefügt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2) ARAGEST Sàrl, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in L-9990 Weiswampach, 19 Duarrefstrooss, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 119.778,

hier vertreten durch Frau Anja HEYEN, Juristin, wohnhaft in B-4760 Krinkelt, Mürringer Weg 19, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift erteilt am 13. Juni 2013.

Diese Vollmacht wird dieser Urkunde dauerhaft beigefügt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I.- Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „M & R PROMO".

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegen; diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keinster Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die Immobilienförderung (Promotion), den Erwerb, den Verkauf, die Vermietung und Untervermietung, Immobilienleasing, die Errichtung sowie die Verwaltung von Immobilien, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland und dies im weitesten Sinne des Wortes.

Desweiteren betreibt die Gesellschaft den Erwerb und Verkauf sowie die Verwaltung von Aktien, Beteiligungen und Wertpapieren aller Art für den Eigenbedarf sowohl in Luxemburg als auch im Ausland und dies im weitesten Sinne des Wortes.

Außerdem tätigt die Gesellschaft den Ankauf und Verkauf sowie die Verwaltung und Vermietung von Patenten, Rechten, Marken, Geschäftsfonds und allen anderen immateriellen Anlagewerten, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland; und dies im weitesten Sinne des Wortes; die Ausführung von Verwaltungsarbeiten, Beratungs- und Managementleistungen für Unternehmen, sowie von Mandaten in anderen Gesellschaften, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland und dies im weitesten Sinne des Wortes.

Sie kann alle industriellen, kaufmännischen und finanziellen Handlungen vornehmen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Verbindung stehen.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zweihunderttausend Euros (EUR 200.000,-), eingeteilt in zweihundert (200) Aktien, mit einem Nominalwert von je eintausend Euros (EUR 1.000,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie im Falle einer Satzungsänderung zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II. - Verwaltung - Überwachung

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt die sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf. Die Verwaltungsratsmitglieder sind widerwählbar.

Im Falle eines alleinigen Aktionärs, kann der Verwaltungsrat sich auf ein (1) Mitglied beschränken, bis zur nächsten Generalversammlung, welche feststellt, dass sich die General aus mehr als einem Aktionär zusammensetzt.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft zu leiten und diese im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben wurde, ist ebenso

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

rechtswirksam, wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft in allen Fällen rechtgültig verpflichtet durch die Einzelunterschrift eines der Delegierten des Verwaltungsrates bis zum Geldbetrag von €25.000.-. (fünfundzwanzigtausend Euro).

Für alle Geschäftstransaktionen welche diesen Geldbetrag von EUR 25.000,- (fünfundzwanzigtausend Euro) übersteigen, wird die Gesellschaft entweder von zwei Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die gemeinsame Unterschrift eines Delegierten des Verwaltungsrates mit einem anderen Verwaltungsratsmitglied rechtgültig verpflichtet.

Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft in ihrer Eigenschaft als Klägerin, oder als Beklagte, durch den Vorsitzenden des Verwaltungsrates, den Delegierten des Verwaltungsrates, oder den alleinigen Verwalter vertreten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist, unter Berücksichtigung der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen, dazu ermächtigt Zwischendividenden zu zahlen.

Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeiten der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind widerwählbar.

III. - Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und insofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung entscheidet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am letzten Freitag des Monats Juni. Falls der vorbenannte Tag ein Feiertag ist, findet die am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Durch Beschluss der Generalversammlung kann der Gewinn ganz oder teilweise, oder aber die ausschüttungsfähigen Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden, mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezahlten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt, welche dieselben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes der Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende welche den nicht zurückgezahlten Aktien vorbehalten ist.

IV. - Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 14. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie im Falle einer Satzungsänderung.

V. - Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2014 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste(n) Kommissar(e) werden von der außerordentlichen Gesellschafter ernannt, die sofort im Anschluss an die Gründung zusammentritt.

Kapitalzeichnung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Aktien wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	eingezahlter Betrag
ALBRA S.A., vorbenannt	EUR 100.000,-	100	EUR 100.000,-
ARAGEST Sarl, vorbenannt	EUR 100.000,-	100	EUR 100.000,-
Gesamt:	EUR 200.000,-	200	EUR 200.000,-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Alle Aktien wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von zweihunderttausend Euro (EUR 200.000,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert, erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen, betragen schätzungsweise eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400,-).

Generalversammlung

Die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, haben im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft, umgehend folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Folgende Personen werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt, für eine Dauer die mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2018 endet:

- Herr Rainer PIRONT, Kaufmann, geboren am 10. November 1957 in Recht (Belgien), wohnhaft in B-4780 St. Vith, Recht, Dorfstrasse, 12;

- Herr Marc REIFF, Kaufmann, geboren am 17. Juni 1972 in Ettelbrück, wohnhaft in L-9208 Diekirch, 24, rue Jean l'aveugle;

- Herr Ralph SCHAUS, Kaufmann, geboren am 10. April 1960 in St. Vith (Belgien), wohnhaft in B-4780 St. Vith, 6, an der Hoehe.

Die Herren Rainer PIRONT und Marc REIFF, alle zwei vorbenannt, werden für eine Dauer die mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2018 endet, zu delegierten des Verwaltungsrats ernannt.

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft in allen Fällen rechtgültig verpflichtet durch die Einzelunterschrift eines der Delegierten des Verwaltungsrates bis zum Geldbetrag von €25.000.-. (fünfundzwanzigtausend Euro).

Für alle Geschäftstransaktionen welche diesen Geldbetrag von EUR 25.000,- (fünfundzwanzigtausend Euro) übersteigt, wird die Gesellschaft entweder von zwei Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die gemeinsame Unterschrift eines Delegierten des Verwaltungsrates mit einem anderen Verwaltungsratsmitglied verpflichtet.

Zweiter Beschluss

Wurde als Kommissar bestimmt, für eine Dauer, die mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2018 endet:

- Lux'Mburger s.a., eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, unter der Nummer B 163973, mit Sitz in L-9208 Diekirch, 24, rue Jean l'Aveugle.

Dritter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Diekirch, zum Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. REIFF, A. HEYEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 juin 2013. Relation: DIE/2013/7661. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 2. Juli 2013.

Référence de publication: 2013087835/170.

(130109127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Invenergy Wind Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.708.

—

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 juin 2013

1. Messieurs Gérard BIRCHEN et Hugo FROMENT ont démissionné de leur mandat de gérant de classe B.

2. Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU a démissionné de son mandat de gérante de classe B.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

4. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.

5. Monsieur Tobias STEMMLER, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen/Saar (Allemagne), le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 juin 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Invenergy Wind Canada S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013086599/23.

(130106412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2013.

M.M. Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 48.845.

—

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Windhof le 5 juin 2013

L'Assemblée constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Jules MOVILLIAT, domicilié professionnellement à L-8399 WINDHOF, 10, rue de l'Industrie;

- Madame Sophie MOVILLIAT, domiciliée professionnellement à L-8399 WINDHOF, 10, rue de l'Industrie;

- Monsieur Yvan HAUTECOEUR, domicilié professionnellement à L-8399 WINDHOF, 10, rue de l'Industrie;

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leur fonction pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

L'Assemblée décide de mettre à jour les adresses des administrateurs-délégués de la société et du commissaire aux comptes de la façon suivante:

- Monsieur Jules MOVILLIAT, domicilié professionnellement à L-8399 WINDHOF, 10, rue de l'Industrie;

- Madame Sophie MOVILLIAT, domiciliée professionnellement à L-8399 WINDHOF, 10, rue de l'Industrie;

- Madame Marie-Denise WILLEMET, domiciliée professionnellement à L-8366 HAGEN, 1, rue de Steinfort.

Windhof, le 5 juin 2013.
Movilliat Jules
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013087841/22.

(130108038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Luxgsm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 1, rue Emile Bian.

R.C.S. Luxembourg B 43.290.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/07/2013.
Pour LUXGSM SA
Jean-Louis Nicoletti
Service Administratif et Financier

Référence de publication: 2013087831/13.

(130108764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Lommsave S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 85.108.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 juin 2013 à 11.00 heures à Luxembourg 1 rue Joseph Hackin

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Joseph WINANDY, de Monsieur Koen LOZIE et de PACBO EUROPE Administration et Conseil Société à responsabilité limitée 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg représentée par M. Patrice CROCHET 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg et de Monsieur Joseph WINANDY, ainsi que du Commissaire aux comptes, Monsieur Pierre SCHILL.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013087823/19.

(130108580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Lux Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 114.811.

—

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Lux Engineering S.A. tenu au siège de la Société en date du 5 avril 2013

Tous les Administrateurs sont présents.

Les Actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Les Actionnaires décident:

- De révoquer la société CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL (B50577) ayant son siège social à 165 A, Route de Longwy L-4751 PETANGE en tant que Commissaire aux comptes.

- De nominer la société PRISMA CONSULTING SARL (B 101674) ayant son siège social à Z.I. de Kehlen L-8287 KEHLEN en tant que nouveau Commissaire aux comptes pour une période qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

LUX ENGINEERING S.A.

M. BOUYIDOU Sam / M. BOUYIDOU Yannick / M. VANHEES Hubert

Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013087828/22.

(130107944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

LP Three Darmstadt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.567.

—

Suite à une lettre signée par Madame Cherine Aboulzelof, gérant de catégorie B de la Société, la Société prend acte de la démission de celle-ci avec effet au 27 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 1 er juillet 2013.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013087826/14.

(130107957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

TMT Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 102.556.

—

Extrait de la décision des associés en date du 20 juin 2013

Les associés, conformément à l'article 11 des statuts, prennent les décisions suivantes:

- Nomination de Madame Carine BACK, née le 2/09/1965 à Messancy (Belgique), demeurant au 23, rue des Calvaires, B-6780 Buvange, Belgique, au poste de gérant administratif de la société et ce pour une durée indéterminée.

- Madame Alexandra FERNANDEZ RAMOS, née le 8/01/1977 à Watermael-Boisfort (Belgique), demeurant au 297, rue de Neudorf, L-2221 Luxembourg, est nommée au poste de gérant technique pour une durée indéterminée.

La société sera désormais engagée par la co-signature obligatoire du gérant administratif et du gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
TMT CONSULTING S.à.r.l.
Signature

Référence de publication: 2013088180/18.

(130108723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Tonus Investments S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.803.

—

EXTRAIT

Suite à un contrat de cession de parts sociales conclu en date du 20 décembre 2012, les 100 parts sociales de la société ont été transférées de Luxroyal Management S.A. à Monsieur Patrick CRUCHET, né le 8 mai 1956 à Le Mans (France) et résidant au 5, Dijver, Apt. 7, 8000 Brugge (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013. Matthijs BOGERS.

Référence de publication: 2013088181/15.

(130108430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

TR International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.413.

—

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 28 juin 2013

L'assemblée générale décide de réélire tous les gérants en fonction pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issu de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

L'assemblée générale décide d'augmenter le nombre de gérants de six à sept et nomme Monsieur Chris Hartfree, né le 24 juillet 1968 à Gateshead, Royaume-Uni, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme nouveau gérant de la Société pour une période qui se terminera à l'issu de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Le conseil de gérance est composé comme suit:

1. Madame Camilla NUNN, gérant, demeurant 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

2. Monsieur Tom LOESCH, gérant et président, demeurant 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

3. Monsieur Alain STEICHEN, gérant, demeurant 2, rue Peternelchen, bâtiment C étage 2, L-2370 Howald;

4. Monsieur Ken McCARTER, gérant, demeurant Toronto Dominion Centre, bâtiment Aetna Tower, Suite 3000, CDN - M5K 1N2 Toronto, Ontario;

5. Madame Ruth CLAMP, gérant, demeurant 153, route de Thonon, CH-1245 Collonge-Bellerive, Genève;

6. Madame Miranda HALL, gérant, 33 Aldgate High Street, Aldgate House, EC3N 1DL, London; et

7. Monsieur Chris HARTFREE, gérant, demeurant 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour TR International Finance S.à r.l.

Référence de publication: 2013088184/25.

(130107669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Tuilia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 130.881.

—

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social, en date du 20 juin 2013

Résolution unique

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 06 juin 2013, de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration au sein de la société et décide de coopter, avec effet au 06 juin 2013, Monsieur Philippe RICHELLE, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration. Monsieur Philippe RICHELLE terminera le mandat de son prédécesseur.

Référence de publication: 2013088187/14.

(130108483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Vanguard S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 136.415.

—

EXTRAIT

Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la Société, à savoir «Resolution III Holdings S.à r.l.», a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 15 - 17 Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, avec effet au 3 mai 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie Ingelbrecht
Gérante

Référence de publication: 2013088195/14.

(130108083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Topglas Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 101.712.

—

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of April.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Nouka Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à reponsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.393, having a share capital of EUR 12,500 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Pierre SCHWARTZ, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the notary to state as follows:

- That the public limited liability company (société anonyme) TOPGLAS INVESTMENTS S.A., (the "Company"), a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.712, has been incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated 30 June 2004 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 918 on 14 September 2004. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 24 May 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1715 on 28 July 2011;

- That the share capital of the Company is established at thirty-one thousand euros (EUR 31,000) represented by twenty-four thousand eight hundred (24,800) registered shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, all subscribed and fully paid up;

- That the Sole Shareholder owns the totality of shares of the Company;

- That the Sole Shareholder declares that it has duly considered the audited annual accounts of the Company and the report of the statutory auditor for the financial year ended 31 December 2012 according to which:

* the Company's balance sheet total for the financial year is EUR 18,192,844;

* the profit for the financial year is EUR 41,597,062;

* the profit brought forward amounts to EUR 17,298,101; and

* the distributed interim dividends amount to EUR 43,624,161.

This results in a total accumulated profit of EUR 15,271,002.

- That the audited annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2012 are hereby approved and that the remaining profits of that financial year are carried forward to the next financial year;

- That discharge be and is hereby granted to the directors and the statutory auditor of the Company in respect of the execution of their mandates for the financial year ended 31 December 2012;

- That the Company's activities have ceased; that the Sole Shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- That the here represented Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authentify its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation to the finalisation of the liquidation have been duly provided for; furthermore the liquidator declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;

- That the liquidation of the Company is done and finalised;

- That discharge be and is hereby granted to the directors and the statutory auditor of the Company to date;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente avril.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Nouka Investments S.à r.l., une société à reponsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.393 et ayant un capital social de 12.500 EUR (l'Actionnaire Unique),

ici représenté par Monsieur Pierre SCHWARTZ, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparantes et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée TOPGLAS INVESTMENTS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.712 (la Société), a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 918 du 14 septembre 2004. Les statuts de la Société on été modifiés plusieurs fois et la dernière fois par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence Luxembourg, le 24 mai 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1715 du 28 juillet 2011;

- Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions nominatives d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, tout souscrites et entièrement libérées;

- Que l'Actionnaire Unique, possède la totalité des actions de la Société;

- Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il a dument analysé les comptes annuels audités de la Société et le rapport du réviseur d'entreprise indépendant pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2012 selon lesquels:

* Les comptes de résultats la Société totalisent un montant de 18.192.844 EUR;

* les profits pour l'année financière sont de 41.597.062 EUR;

* les profits reportés sont de 17.298.101 EUR; et

* les dividendes intérimaires distribués sont de 43.624.161 EUR.

Il en résulte un profit total accumulé pour l'exercice fiscal 2012 d'un montant de 15.271.002 EUR.

- Les comptes annuels de la Société pour cette période comptable se terminant au 31 décembre 2012 sont approuvés et les profits accumulés lors de cet exercice comptable sont reportés à l'année financière suivante;

- Décharge est accordée aux administrateurs de la Société et au commissaire aux comptes de la Société en ce qui concerne l'exécution de leur mandat pour l'exercice fiscal se terminant au 31 décembre 2012;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'Actionnaire Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter la déclaration que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre le liquidateur déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'Actionnaire Unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société à partir de cette date;

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SCHWARTZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2013. LAC/2013/20289. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1 er juillet 2013.

Référence de publication: 2013088182/127.

(130108345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Tucana Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.152.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juillet 2013.

Référence de publication: 2013088186/10.

(130108358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Veolia Propreté Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 97.226.

—

L'associé de la Société, Véolia Propreté, avec siège social au 163-169 Avenue Georges Clemenceau, 92000 Nanterre, France, a modifié sa forme sociale de S.A. en S.A.S.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013088196/11.

(130108756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Vinaldo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 44.226.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2013 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance,

a) ont été renommés administrateur

- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la C.E. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) a été nommé administrateur

- Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, pour terminer le mandat de Mademoiselle Sandra Bortolus.

c) a été renommé commissaire aux comptes

- INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITES, INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2018.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013088217/26.

(130107704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Worldwide Euro Protection, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.712.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 13 juin 2013 à 10.00 heures à Luxembourg

- Suite à la démission de COSAFIN S.A. représentée par Monsieur Jacques BORDET, de son poste d'Administrateur de la Société, et conformément à l'article 7 des statuts de la Société l'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer, sur la liste proposée par Geoffroy DELORE, en remplacement de COSAFIN S.A. représentée par Monsieur Jacques BORDET, Monsieur François GEORGES né le 20 mars 1967 à Luxembourg et demeurant 34 A boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2017.

- L'Assemblée prend acte des modifications suivantes:

* ND. FINANCE S.A. a désigné comme nouveau représentant permanent, chargé de l'exécution de la mission d'administrateur au sein de la Société au nom et pour le compte de ND. FINANCE, Monsieur Koen LOZIE, né le 24 juin

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1965 à Deinze (Belgique), demeurant 61, Grand-rue L-8510 Redange/Attert en remplacement de Monsieur Joseph WINANDY, né le 16 février 1946 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant 92, rue de l'horizon L-5960 Itzig.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017;

* FREDINVEST S.A. a désigné comme nouveau représentant permanent, chargé de l'exécution de la mission d'administrateur au sein de la Société au nom et pour le compte de FREDINVEST S.A., Monsieur Joseph WINANDY, né le 16 février 1946 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant 92, rue de l'horizon L- 5960 Itzig en remplacement de Monsieur Koen LOZIE, né le 24 juin 1965 à Deinze (Belgique), demeurant 61, Grand-rue L-8510 Redange/Attert.

Son mandat viendra à échéance à l'Issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour copie certifiée conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013088237/28.

(130108415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Woodbridge International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.196.

—

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 27 juin 2013

Par lettre du 19 juin 2013 Monsieur Gregory J. Dart a démissionné de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée générale décide de réélire tous les autres administrateurs en fonction pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issu de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Le conseil d'administration est composé comme suit:

1. Monsieur Gregor DALRYMPLE, administrateur, demeurant 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2. Monsieur Jacques LOESCH, administrateur et président, demeurant 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

3. Monsieur Tom LOESCH, administrateur, demeurant 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

4. Monsieur Winston BOW, administrateur, demeurant 25, Astor Avenue, CDN -M4G 3M1 Toronto, Ontario;

5. Monsieur Kenneth W. McCARTER, administrateur, demeurant Toronto Dominion Centre, bâtiment Aetna Tower, Suite 3000, CDN - M5K 1N2 Toronto, Ontario;

6. Monsieur Alain STEICHEN, administrateur, demeurant 2, rue Peternelchen, bâtiment C étage 2, L-2370 Howald.

L'assemblée générale décide de réélire KPMG Audit, Luxembourg, comme commissaire pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.
Signature

Référence de publication: 2013088235/25.

(130107656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Fauveluxe S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 142.794.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 6 juin 2013 à 11h00

Décisions:

L'Assemblée décide à l'unanimité, que les résolutions sont prises dans le meilleur intérêt de la Société, ainsi il a été décidé de:

1. Renouveler les mandats des Gérants de catégorie A:

- Jean Zorbibe, ayant son adresse 10 rue de Beaumont CH-1206 Genève (SUISSE);
- Edgard Zorbibe, ayant son adresse 10 rue Jean Senebier CH-1205 Genève (SUISSE);
- Jean-David Zorbibe, ayant son adresse 20A Chemin du velours CH-1231 Conches (SUISSE);
- Emilie Berenholc-Zorbibe, ayant son adresse 72A, quai de Cologny, CH-1223 Cologny (SUISSE).

Renouveler les mandats des Gérants de catégorie B:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Olivier Granboulan, ayant son adresse au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Jean-Michel Marq, ayant son adresse au 5, rue du Parc, L-8301 Strassen.

Les mandats des Gérants arriveront à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

2. Nommer en tant que gérant de catégorie B de la Société, Monsieur Emmanuel LEBEAU, demeurant 4A rue Henri Schnadt - L 2530 Luxembourg.

Son mandat arrivera à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Suite à cet exposé, aucune remarque n'est formulée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signatures
Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2013088570/29.

(130109586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Forticrus, Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 170.958.

—

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zwanzigsten Juni;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft „FORTICRUS", mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 170958, (die „Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 9. August 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2313 vom 18. September 2012.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Monique GOERES, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxemburg, 12, rue Jean Engling.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Christian DOSTERT, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxemburg, 12, rue Jean Engling.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und die Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar Folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1. Festlegung des Nominalwertes der einunddreißigtausend (31.000) bestehenden Aktien auf einen Euro (1,- EUR);

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals in Höhe von dreihundertelf-tausendzweihundertfünfzig Euro (311.250,- EUR), um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) auf dreihundert-zweiundvierzigtausendzweihundertfünfzig Euro (342.250,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von dreihundertelftausendzweihundertfünfzig (311.250) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile wie die schon bereits bestehenden Aktien genießen und Recht gewähren auf die Ausschüttung von Dividenden ab dem Tag der außerordentlichen Generalversammlung, welche über die vorgesehene Kapitalerhöhung entscheidet;

2. Zeichnung und vollständige Auszahlung der neuen Aktien in Form einer Sacheinlage von zweier Forderungen;

3. Abänderung von Artikel 5, Absatz 1, 6 und 7 der Statuten, um den hiervor erfolgten Beschlüssen Rechnung zu tragen;

4. Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Aktionäre, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden, diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nachdem sie von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem amtierenden Notar „ne varietuf" unterzeichnet worden sind, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben, dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten, so dass keine weiteren Einberufungsmitteilungen erforderlich waren.

E) Dass die gegenwärtige Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen worden ist und dass sie rechtsgültig über alle in der Tagesordnung angegebenen Punkte beschließen kann.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Alsdann hat die Versammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt den Nominalwert der einunddreißigtausend (31.000) bestehenden Aktien auf einen Euro (1,- EUR) festzulegen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt das gezeichnete Kapital der Gesellschaft um dreihundertelftausendzweihundertfünfzig Euro (311.250,- EUR), um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) auf dreihundertzweiundvierzigtausendzweihundertfünfzig Euro (342.250,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von dreihundertelftausend-zweihundertfünfzig (311.250) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die schon bereits bestehenden Aktien und Recht auf Ausschüttung von Dividenden ab dem heutigen Tag haben.

Zeichnung und Einzahlung

Die Versammlung stellt fest, dass die dreihundertelftausend-zweihundertfünfzig (311.250) neuen Aktien, mit dem Einverständnis aller Aktionäre, gezeichnet worden sind wie folgt:

- zweihundertzehntausend (210.000) neue Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR) durch Herrn Peter EWEN, Master of Business Administration MBA, geboren in Ulm (Bundesrepublik Deutschland), am 14.Februar 1968, wohnhaft in D-54340 Leiwen, Tannenweg 23; und

- hunderteintausendzweihundertfünfzig (101.250) neue Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR) durch Herrn Rudolf POSPISCHIL, Diplom-Ingenieur, geboren in Heidenheim, (Bundesrepublik Deutschland), am 26.August 1948, wohnhaft in D-40235 Düsseldorf, Engerstrasse 21.

Sämtliche neu ausgegebenen Aktien wurden durch die vorgenannten Zeichner vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage in Form zweier Forderungen (die „einzulegenden Forderungen") welche die Zeichner gegenüber der Gesellschaft halten.

Bericht des Unabhängigen Wirtschaftsprüfers

Gemäß Artikel 26-1 und 32-1 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wird die vorerwähnte Sacheinlage begutachtet gemäß einem Bericht erstellt am 14. Juni 2013 von „GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", einer Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-8308 Capellen, 89A, Pafebruch, handelnd als ein im Großherzogtum Luxemburg anerkannter unabhängiger Wirtschaftsprüfer, unter der Unterschrift von Herrn Marco CLAUDE, und welcher abschließt wie folgt:

Schlussfolgerung

„Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares and the nominal value of the Company's shares to be issued."

Ein Exemplar dieses Berichtes, von den Komparenten und dem amtierenden Notar „ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die zuvor beschriebene Sacheinlage zur Kenntnis nehmend, beschließt die Versammlung die Rechtsgültigkeit der Zeichnung sowie die Auszahlung dieser Sacheinlage zu bestätigen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 5, Absatz 1, 6 und 7 der Gesellschaftsstatuten abzuändern, um den oben erfolgten Beschlüssen Rechnung zu tragen.

Folglich wird der Wortlaut der vorgenannten Absätze des Artikels 5 der Satzung wie folgt abgeändert:

Englische Fassung:

Art. 5. The corporate capital is fixed at three hundred forty-two thousand two hundred andfifty Euros (342,250.- EUR) represented by three hundred forty-two thousand two hundred and fifty (342,250) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

(...)

The authorised share capital of the Company is set at one million Euros (1,000,000.- EUR), represented by one million (1,000,000) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

The board of directors is authorized, during a period expiring 5 (five) years after the publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (i.e.: September 18, 2012), to increase in one or several times the share capital as long as the issued share capital resulting from such increases remains equal or inferior to this threshold of EUR 1,000,000.- (one million Euros).

(...)"

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Französische Fassung:

Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent quarante-deux mille deux cent cinquante euros (342.250,- EUR) représenté par trois cent quarante-deux mille deux cent cinquante (342.250) actions avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

(...)

Le capital social autorisé de la Société est fixé à un million Euros (EUR 1.000.000,-), représenté par un million (1.000.000) actions avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant 5 (cinq) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (i.e.: 18 septembre 2012) à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social dès lors que le capital social émis résultant de ces augmentations demeure égal ou inférieur au seuil de EUR 1.000.000,- (un million d'euros).

(...)"

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt dreihundertzweiundvierzigtausendzweihundertfünfzig Euro (342.250,- EUR), dargestellt durch dreihundertzweiundvierzigtausendzweihundertfünfzig (342.250) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (1,- EUR).

(...)

Das zur Ausgabe berechtigte Aktienkapital der Gesellschaft wird festgesetzt auf eine Million Euro (EUR 1.000.000,-), dargestellt durch eine Million (1.000.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (1,- EUR).

Der Verwaltungsrat ist dazu berechtigt, während eines Zeitraums von bis zu 5 (fünf) Jahren nach Veröffentlichung des Körperschaftsvertrags der Gesellschaft im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (i.e.: 18. September 2012), einmal oder mehrmals das Stammkapital zu erhöhen, solange das ausgegebene Stammkapital nach einer solchen Erhöhung die Grenze von EUR 1.000.000,- (einer Million Euro) nicht überschreitet.

(...)"

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausendachthundertdreißig Euro.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die besagten Komparenten gegenwärtige Urkunde zusammen mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. GOERES - CH. DOSTERT - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2013. Relation: LAC/2013/29023. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt.

Luxemburg, den 3. Juli 2013.

Référence de publication: 2013088590/135.

(130110180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Deco Granits S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 25, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 151.312.

—

Par la présente, je vous informe de ma démission en qualité d'administrateur et administrateur-délégué à compter du 12 juillet 2013.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, M. Delotte, mes salutations distinguées.

Bousse, le 12.04.2013.
MAESTRI Italo
Signature

Référence de publication: 2013091169/13.

(130111715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Jingwei Winch Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 163.165.

—

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique en date du 15 mai 2013

L'actionnaire unique de Jingwei Winch Europe S.A. décide mettre un terme au mandat de commissaire aux comptes de la société Read S.à r.l. avec effet immédiat et de nommer en remplacement la société Mysama S.à r.l., ayant son siège social au 148, route d'Arlon L-8010 Strassen, à compter de ce jour et ce pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

Strassen, le 15 mai 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013082602/14.

(130102121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Aeroplan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.920.

—

EXTRAIT

La société prend acte que Aeroplan Finance, LLC., associé de la Société, a changé de dénomination en date du 2 avril 2013 et s'appelle désormais AIMIA Finance, LLC

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013082323/14.

(130102113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

International Chemical Investors III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 128.405.

—

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 19. Juni 2013

Bestellung des Verwaltungsrats

Der Vorsitzende stellt fest, dass die Mandate der Verwaltungsräte mit der heutigen Generalversammlung erlöschen.

Die Generalversammlung verlängert einstimmig die Mantate der Verwaltungsräte bis zur ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2019 stattfinden wird.

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

Robert Langmantel, geb. am 15.06.1946 in München,

geschäftsansässig in 62, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg,

als Verwaltungsrats-Vorsitzender

Patrick Schnitzer, geb. am 03.03.1957 in Hamburg,

wohnhaft in Corneliusstr. 5, D-60325 Frankfurt/M.

Dr. Achim Riemann, geb. am 15.09.1953 in Hessisch-Lichtenau,

wohnhaft in In den Weingärten, 8, D-65719 Hofheim am Taunus.

Administrateur Délégué:

Robert Langmantel, geb. 15.06.1946 in München,

geschäftsansässig in 62, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Bestellung eines Rechnungsprüfers

Die Gesellschafterversammlung bestellt einstimmig für das Wirtschaftsjahr 2013 PricewaterhouseCoopers, 400, Route d'Esch, L-1014 Luxemburg, als Rechnungsprüfer.

Référence de publication: 2013082589/26.

(130101853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck